

(fenêtrés sur Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

C'est par un dessin que Charb avait réalisé pour la FSU que nous avons choisi d'illustrer la une de notre bulletin. L'occasion pour nous de rendre hommage à celles et ceux qui ont payé de leur vie le prix de haines exacerbées et instrumentalisées.

Dans cette période de crise économique et sociale et de montée des inégalités, l'école avec ses enseignant(e)s constituent un rempart incontournable à la relégation des plus fragilisés(e)s et à la montée de tous les obscurantismes. Plus que jamais notre pays a besoin d'école, il faut lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire et les inégalités.

Or, la priorité au primaire ne se traduit pas dans les écoles. Avec des effectifs parmi les plus chargés d'Europe, une formation continue exsangue, une charge de travail toujours en augmentation, une revalorisation salariale en panne, il y a saturation.

Dans le cadre fédéral, la FSU, avec le SNUipp, appelle à la grève le 3 février prochain et propose à l'ensemble des fédérations de l'Éducation de les rejoindre pour en faire une journée unitaire. Mais pourquoi une journée de grève ? L'Éducation n'a-t-elle pas été érigée en grande priorité nationale ? C'est justement sur ce point que le bât blesse. La refondation de l'école apparaît aujourd'hui bien timide.

Pour réussir l'école, il faut davantage d'enseignant(e)s mieux formés et mieux payés et améliorer leurs conditions de travail. Donnons aux enseignant(e)s les moyens nécessaires pour permettre l'accès de tous et toutes à une éducation de qualité.

Tous en grève le 3 février !

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 16/01/2015



TOUS EN GRÈVE LE 3 FÉVRIER



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

N°211
Décembre 2014-Janvier 2015

Sommaire : P.2 : carrière : promotions, prime recteurs, permutations
P.3 : actu : grève le 3 février, éducation prioritaire P.4 : métier : conditions de travail, RSST
Encarts : bulletin d'adhésion, enveloppe

BRÈVES

Le nombre du mois :

12

Comme le nombre de postes que la Nièvre devra rendre à la rentrée prochaine. Une carte scolaire qui s'annonce une nouvelle fois bien douloureuse pour notre département.

Mouvement : opérations encore retardées !

Les opérations de carte scolaire étant repoussées après les élections départementales (22 et 29 mars), le calendrier initialement prévu pour le mouvement départemental ne pourra une nouvelle fois pas être tenu. Résultat, les opérations de mouvement seront décalées et les affectations encore une fois fort tardives.

Le SNUipp-FSU dénonce fermement ce report. Son secrétaire général, Sébastien Sühr, a écrit à la ministre pour lui faire part de son désaccord et lui demander de revenir sur sa décision.

Direction : groupe de travail le 22 janvier

Le groupe de travail départemental traitant de l'allègement des tâches administratives des directrices et directeurs d'écoles se tiendra le jeudi 22 janvier. Les représentants du SNUipp-FSU, à l'origine de la demande de cette réunion, recueillent lors de leurs visites d'écoles les propositions des directrices et directeurs. Vous pouvez également nous transmettre quels allègements vous souhaitez que nous portions.

Règles du mouvement : le 12 février

Quant au groupe de travail qui traite des règles du mouvement départemental, il aura lieu le 12 février. L'occasion, une nouvelle fois, pour les représentants du SNUipp-FSU de demander à notre nouveau DASEN la suppression des vœux géographiques obligatoires, et le retour à une véritable deuxième phase avec saisie des vœux.



RÉSULTAT DES PROMOTIONS

Lors de la CAPD du 13 décembre, présidée pour la dernière fois par Vincent Stanek, auquel Philippe Ballé a succédé au poste de Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre depuis fin décembre, les promotions des professeurs des écoles et des instituteurs (1 collègue promu) ont été étudiées. Retrouvez dans le tableau ci-dessous les barèmes des derniers P.E. promus dans chaque échelon.

Pour passer du ...au...	Barème du dernier promu au GC	Nbre	Barème du dernier promu Au choix	Nbre	Nbre de promus à l'Anc.
4e au 5e	30,000	1			4
5e au 6e	32,000	15	30,611	24	9
6e au 7e	37,000	16	36,997	21	4
7e au 8e	42,664	19	41,986	28	10
8e au 9e	51,917	17	50,000	16	6
9e au 10e	62,806	13	56,081	23	9
10e au 11e	69,928	10	68,839	16	4

PRIME RECTEURS : ET POUR LES PE ?

La ministre de l'Éducation nationale a gratifié les recteurs de bien belles étrennes : un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à une prime de 37 140 € par année en plus de son salaire...soit le salaire annuel d'un professeur des écoles au dernier échelon de la hors-classe !

En cette cinquième année de gel du point d'indice et où notre salaire vient de baisser après l'augmentation de la retenue pour pension au 1er janvier (+0.40% soit en moyenne 120 euros par an), voilà une nouvelle qui va mettre du baume au cœur de nos profs des écoles... Et une bonne raison de se mettre en grève le 3 février. Le rattrapage, ce doit être pour tous !

PERMUTATIONS : GROUPE DE TRAVAIL LE 26 JANVIER



Les inscriptions pour les permutés informatisés sont closes depuis le 9 décembre. 82 demandes ont été enregistrées dans la Nièvre cette année. Que faire en cas de mutation tardive du conjoint, de modification de votre situation ? Comment annuler une demande ?

Le groupe de travail pour vérifier les barèmes aura lieu le lundi 26 janvier.

Dans le cas d'une mutation imprévisible du conjoint, non connue au moment de la saisie des vœux, il est encore possible de participer aux permutés informatisés en téléchargeant un formulaire spécifique sur le site <http://www.education.gouv.fr/> rubrique « Concours, emplois et carrières - les personnels d'éducation et d'orientation les promotions, mutations et affectations - Siam : mutations des personnels du premier degré, chapitre "Situations professionnelles particulières". Ce formulaire est à envoyer à votre DA-SEN avant le 2 février 2015. La même procédure est à effectuer avec le formulaire adéquat pour **annuler une demande ou la modifier** pour tenir compte de la naissance d'un enfant ou déclarer une grossesse.

Le **groupe de travail départemental** aura lieu à l'inspection académique le 26 janvier prochain à 15 heures. A cette occasion, les barèmes des candidats au départ seront vérifiés, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle. **Envoyez-nous un double de vos dossiers** (confirmation et pièces justificatives à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) ou remplissez une fiche sur notre site dédié aux permutés (<http://e-permutations.snuipp.fr/58/> rubrique contrôle).

Cela permet aux élus du personnel du SNUipp-FSU 58 de vérifier que celui-ci est complet et pris en compte, et de vous rendre compte et vous informer régulièrement.



GRÈVE LE 3 FÉVRIER : POURQUOI ?

Le SNUipp et la FSU appellent à la grève mardi 3 février. Pour les moyens, pour les conditions de travail, pour les salaires, pour la formation.

Moyens, conditions de travail

Avec seulement 2 511 créations d'emplois programmées pour la prochaine rentrée, l'école manque de postes pour faire face à la poussée démographique et rattraper son retard. Dans la Nièvre, ce sont 12 postes qui vont être... supprimés ! Résultat, la taille des classes, jugée pourtant déterminante pour une meilleure réussite des élèves, ne va pas baisser. Les remplaçants, les RASED vont être à la peine. Et que dire de l'éducation prioritaire, dont la nouvelle carte a gommé cinq collèges et de nombreuses écoles dans notre département !



Et nos salaires, y'a pas un lézard ?



Le gel du point d'indice qui se poursuit depuis quatre ans n'a fait qu'accroître le décrochage salarial des enseignants. Il est temps de reconnaître le travail et le professionnalisme des personnels et de rendre ses métiers attractifs ! Dans ce contexte, la prime accordée aux Recteurs laisse un goût amer aux autres personnels (voir page 2). Le SNUipp-FSU demande en outre l'alignement de l'ISAE des enseignants du premier degré sur l'ISOE du second degré. Il est urgent de revaloriser les professeurs des écoles français qui ont un des salaires les plus faibles des pays développés !

Salaires

Formation

Si la formation initiale reste laborieuse, que dire de la formation continue ? Dont on attend la relance depuis 2012... C'est pourtant une exigence incontournable à l'heure des futurs nouveaux programmes et alors que le métier est devenu de plus en plus complexe. Il faut d'urgence rétablir une formation continue de qualité sous forme de stages remplacés sur le temps de classe.



ÉDUCATION PRIORITAIRE : C'EST POSSIBLE !



Les fortes mobilisations de l'Éducation Prioritaire ont montré le profond attachement de la profession, de l'ensemble de la communauté éducative au principe de « donner plus à celles et ceux qui ont le moins » dans le cadre du service public d'éducation.

Le choix fait par le gouvernement de reconstituer la cartographie à moyen constant n'est pas à la hauteur. La mobilisation a permis d'ajouter 7 réseaux aux 1 082 prévus initialement, mais rien dans la Nièvre. Pour autant le SNUipp-FSU estime qu'il y a nécessité de réseaux supplémentaires. En effet, les effets de la crise et la paupérisation d'une part importante de la société nécessitent que la cartographie se fasse à partir des besoins recensés et non d'un nombre de réseaux préétabli.

Le deuxième problème est le choix fait d'une labellisation sur la base d'un collège « tête de réseau ». Dans ce cadre, les écoles isolées ne sont pas prises en compte. Le SNUipp-FSU a recensé plus de 500 écoles ou groupes scolaires dans ce cas, dont un certain nombre dans notre département. Certaines écoles isolées ont pourtant été labellisées REP par le ministère. Ce qui est possible dans des départements doit l'être dans tous. Si ces écoles ont des critères d'éducation prioritaires, alors elles doivent être prises en compte par cette politique. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande à ce que toutes les écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire soient classées même si elles ne sont pas rattachées à un collège de l'éducation prioritaire.

Pour le SNUipp-FSU, répondre aux besoins des élèves issus des classes sociales défavorisées est une urgence sociale plus que jamais d'actualité.

HUMEUR

Numérique : peut mieux faire

Petit billet d'humeur suite à la tenue de l'université du numérique mercredi 17 décembre. Un grand moment pour les enseignants, où l'on a eu la démonstration effectivement de tous les progrès qu'il reste à faire pour que l'Éducation Nationale dans la Nièvre intègre le numérique...

Ce qui nous a marqué, c'est la "qualité" de la visioconférence, qui était telle qu'en plusieurs lieux le conférencier était inaudible et ses documents invisibles. Qui plus est la visioconférence n'a pas fonctionné pour les collègues installés à Canopé et au collège Adam Billaut suite à un incident technique. Plutôt cocasse pour une conférence dont le sujet était le numérique... Certain(e)s collègues, qui avaient dû faire garder leurs enfants, ne seront pas dédommagés des frais engagés pour autant.

Mais l'Université du numérique a permis également aux collègues de l'agglomération convoqués de participer à des ateliers, le plus souvent menés par des collègues. Ces ateliers, fort riches, ont souligné si besoin était l'intérêt d'une formation avec des personnes compétentes, en chair et en os. Et là encore, s'il fallait en faire la preuve, quand le numérique a largement intégré les pratiques de classe, c'est en prenant appui sur des collègues qui se sont formés seuls et qui ont formé leurs pairs.

La question de l'investissement financier de notre ministère pour le numérique dans les écoles reste donc largement posée.

Bien que l'organisation de cette université numérique ait certainement largement entamé la dotation en formation continue, nous n'allons pas fustiger notre hiérarchie pour cette erreur. L'erreur est ce que nous partageons le mieux, et à l'avenir, nous espérons que cette expérience rappelle à nos hiérarchies que nous commettons tous des erreurs et que la bienveillance est favorable à l'amélioration du travail de chacun.

DES CONFLITS NOUVEAUX ?

Il est de plus en plus fréquent, dans notre département comme dans d'autres, que des collègues "craquent", "s'effondrent" du fait d'une souffrance importante au travail. Et nous ne parlons pas ici de jeunes professeurs inexpérimentés placés dans des conditions difficiles mais d'enseignants chevronnés, expérimentés, qui, parce que leur conception de ce que doit être un travail de qualité les poussent à la rupture, atteignent les limites de ce qu'ils peuvent supporter...

Les collègues présents cette année à l'Université d'Aut



tomne du SNUipp ont eu la chance d'assister à une conférence d'Yves Clot (photo), psychologue du travail renommé pour les nombreuses recherches effectuées autour de la problématique du stress professionnel et des conditions de travail en général.

Comme l'indiquait le titre de la conférence seul le travail que l'on peut prendre à cœur est supportable. Selon Yves Clot le problème majeur réside dans le fait que les salariés se voient dénier le droit de donner leur avis sur ce qu'est un travail de qualité, sur les critères qui doivent le définir. Et le monde du travail est un théâtre de conflits de critères... Or s'il n'existe pas de conflits de critères dans le monde réel, pas de possibilité d'expression de ceux-ci alors ce sont les salariés eux-mêmes qui se fragilisent.

S'il est trop communément admis que le stress apparaît quand un sujet n'a plus les ressources pour faire face aux exigences de l'organisation, il est beaucoup plus rare que cette proposition soit renversée comme suit : le stress apparaît quand l'institution n'a pas les ressources pour répondre aux exigences des salariés qui continuent à penser qu'un travail de qualité est toujours possible.

Alors quelles perspectives revendicatives ? Nous avons besoin de "conflits nouveaux sur des objets nouveaux" de façon à ce que les anciens conflits soient refondés, régénérés. Et la notion de "travail de qualité" doit être instituée en tant que "conflit" supplémentaire aux conflits habituels.

Jean-Philippe Amour

Page 4

Registre santé et sécurité au travail : un outil au service de l'amélioration de nos conditions de travail

Connaissez-vous le « registre santé et sécurité au travail » ? Ce registre, qui s'appelait auparavant « registre hygiène et sécurité », existe souvent dans les écoles sous forme papier et quelquefois une affiche à destination de l'ensemble des personnels et des usagers de l'école est placée sur un mur ou un panneau d'affichage.

Ce document est maintenant disponible sous forme d'une application Internet disponible dans le « portail santé et sécurité au travail » du rectorat de Dijon (https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_002.php).

Le registre papier est toujours valable notamment pour les parents d'élèves ; il doit faire l'objet (tout comme le DUER) d'une présentation en conseil d'école et d'un affichage signalant son existence. Il permet à l'ensemble de la communauté éducative d'opérer des observations sur des situations ou des faits, en contradiction avec les exigences de santé et de sécurité. Concrètement, pour les personnels des écoles (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, ATSEM...), Il permet ainsi d'alerter sur un problème que l'on veut signaler au directeur (trice) de l'école, à l'IEN, au DASEN et dont ces derniers sont obligés de tenir compte !

Comment faire ?

Connectez-vous au site ci-dessus avec votre identifiant personnel de messagerie et votre mot de passe de messagerie (le NUMEN par défaut). Cliquez sur « Premier degré » dans la colonne de gauche et « Faire des observations - suggestions au RSST ». Après avoir rempli les items concernant votre identité, vous avez 512 caractères pour consigner vos observations - suggestions. Attention ! L'inscription au registre, conformément à la législation en vigueur, est consultable par l'ensemble des usagers, personnels de l'école et l'ensemble des enseignants du premier degré du département.



Les suites

Cette fiche sera suivie d'effets. Un mail prévient le conseiller de prévention départemental et le secrétaire de CHS-CT. Vous devrez être contacté(e) par l'assistant de prévention de circonscription, par votre IEN ou/et par un délégué du CHS-CT et avec eux vous pourrez exposer complètement les tenants et les aboutissants du problème. Le CHS-CT analyse toutes les fiches qui sont faites dans le RSST.

De quel sujet parler ?

Si tous les sujets touchant à la santé, la sécurité, aux conditions de travail méritent une inscription dans ce registre, les questions de stress, de violences externes ou internes qui peuvent se traduire par un mal-être, une souffrance mentale et/ou des atteintes physiques (maladies cardiovasculaires, troubles musculo-squelettiques, angoisses, troubles dépressifs, pratiques addictives, accidents, suicides, etc.) méritent particulièrement notre attention. Pour que ces questions soient prises en compte à un autre niveau que celui de l'individu, pour que la réflexion soit aussi menée sur l'organisation du travail, tout le monde doit être informé de la réalité de notre métier. Les agressions verbales ou physiques, les problèmes de mal de dos en maternelle (ou ailleurs), le stress dû à une nouvelle réforme, l'occupation de sa salle de classe par les activités périscolaires, les problèmes relationnels... tout cela mérite maintenant qu'on y réfléchisse pour trouver les solutions collectivement.

Jimmy Derouault

